

Le 7 octobre 2019.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 7 octobre 2019, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour, complété de quelques sujets complémentaires.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux du 9 et du 24 septembre 2019, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste fournie par la secrétaire :

Ministère des Finances	2 ^e versement S.Q.	13 018,00 \$
MRC Arthabaska	5 ^e vers. final	1 619,00
PJB Industries	gratte hiver (surplus)	12 363,18
Excavation Marquis Tardif	ch. St-Philippe	586,37
....	sable hiver	8 105,74
Somavrac	Xtragrip vrac liquide ch. hiver	6 633,73
Cain Lamarre Avocats		792,37
Buropro	courroie photocopieur couleur	229,71
Renaud-Bray	livres (à même fonds artha.)	55,55
Sani-Sécur	caisse papier à main	36,51
Auger Sécurité	batterie système urgence garage	41,11
Vivaco	piles garage	21,80
Rogers	2 cellulaires	90,30
Comité Récréatif NDH	achats divers jeunes (fonds arth.)	54,88
Buropro	livres	50,30
ASC	système sécurité garage	206,27
Hydro Québec	entrepôt	47,09
....	usine	808,00
....	c.c.	357,17
....	terrain de jeux	69,73
....	garage	157,82
MRC Arthabaska	mod. règ. urbanisme chevaux zone blanche	195,62
Télébec	usine	100,85
Alain René	fact. + surveillance internet	560,51
....	câble réseau internet	51,74
Christiane Leblanc	inc. 1 sem. vacances	1 875,39
Mario St-Cyr	all. dép. oct.	300,00
Gilles Leblanc	c.c. sept.	100,00
Ministère du Revenu	juillet, août, sept.	6 794,62
Receveur Général Canada		1 003,57
Marius Marcoux et Fils	rép. éclairage public	142,69
Equipement Provicto	rép. tracteur pelouse	43,79
Charest Automobile	huile différentiel	261,71
Transport Lamontagne	transport livraison gratte	229,95
Brico Béton Vibré	blocs ciment terrain jeux	15,86
....	excavation près du pont village	96,58
Canton de Ham-Nord	redevances gravières	4 430,38
Camion BL	réparation camion d'hiver avant licence	14 002,22
Eurofins/EnvironeX		220,76
Petite caisse	caisse papier	43,68
Geneviève Boutin	achat petite bibliothèque	149,47
....	km	199,80
Fabrique N.D. Ham	aide financière annuelle	300,00
Cercle de Fermières	300,00
Editions FD	mise à jour code	68,99
Postes Canada	circulaires	30,73
Sogetel	garage	33,30
....	c.c.	69,89
....	bureau	69,75
....	internet	413,91

Gesterra	transport matières oct.-19	3 608,19
....	vidange fosses septiques (repayé)	1 824,65
....	traitement matières sept.	1 809,37
Hydro Québec	éclairage public	222,77
Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable	aide financière	100,00
Postes Canada	100 timbres	103,48
Geneviève Boutin	com. dév. cadeaux nouveaux arrivants	120,00
Remb. taxes	payé en trop	380,84
Geneviève Boutin	encre	91,96
	Total	<u>85 711,65 \$</u>

Genicité ingénieur avancement août 2019 surveillance 13 590,05 \$

Salaires des employés : 6 392,61 \$

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter la mention concernant le certificat de crédit disponible pour les dépenses du 8 juillet et du 12 août dans la marge.

01-10-19 RÉOLUTION ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 405 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387, AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 39 731 \$.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham tenue le 9 septembre 2019 par Mme Nancy Delisle, en même temps de la présentation et le dépôt du projet de règlement.

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 405.

Règlement numéro 405 modifiant le règlement numéro 387, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 39 731 \$.

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a adopté le règlement numéro 387, décrétant une dépense de 218 561,60 \$ et un emprunt de 218 561,60 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques en date du 5 février 2018;

ATTENDU que le règlement numéro 387 a été adopté par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 mars 2018;

ATTENDU qu'il y a eu des dépenses supplémentaires parce qu'il y a eu des propriétaires qui se sont ajoutés afin de pouvoir profiter de cette réglementation et des frais d'intérêts d'emprunt temporaire s'y rapportant;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement numéro 387 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Mme Nancy Delisle lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2019 et que le projet a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, secondé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le titre du règlement numéro 387 est remplacé par le suivant :
Règlement numéro 405 décrétant une dépense et un emprunt de 258 292,60 \$ pour le financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

ARTICLE 3

L'article 2 du règlement numéro 387 est remplacé par le suivant :
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 258 292,60 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4

L'article 3 du règlement numéro 387 est remplacé par le suivant :
Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 258 292,60 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 7 octobre 2019.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

Suivi Maison des Jeunes de Ham-Nord : reporté en janvier.

02-10-19 AUGMENTATION COUVERTURE D'ASSURANCES

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter la couverture d'assurances en responsabilité civile de 1 000 000 \$ auprès de PMA Assurances/MMQ au coût soumis de 352 \$ annuellement.

03-10-19 CANDIDATURE CONSEIL JEUNESSE MRC ARTHABASKA

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie la candidature de Taomie Pépin au conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska pour 2019-2020.

04-10-19 SUIVI DES ACTIONS MUNICIPALES PAR RAPPORT AU CONSEIL JEUNESSE MRC ARTHABASKA

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham ont pris connaissance de la liste des actions municipales proposées par le 1^{er} Conseil jeunesse de la MRC et retiennent certaines propositions pour notre municipalité.

05-10-19 SYSTÈME DE CHAUFFAGE ANCIENNE CASERNE

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un nouveau système de chauffage aérotherme pour l'ancienne caserne, au coût de 400 \$. On finira de vider le réservoir d'huile cet automne avant de le sortir de même que la fournaise.

Complexe innovation sociale en économie circulaire : Mme Boutin nous parle de cette rencontre avec Gesterra, projet de récolte de matières diverses afin de les revitaliser, installation de pôle possible avec container, les discussions apportent des visions différentes dépendant des milieux.

Communiqué du journal La Nouvelle union concernant les avis publics et les revenus moindre pour cet hebdo présentement, considérant que les municipalités publient moins, ce qui a un impact sur leur rentabilité.

06-10-19 PROGRAMME DE SOUTIEN CONTRE LA CRIMINALITÉ

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le dépôt du projet *Plan d'action sur la sécurité et le mieux-être collectif* au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts au projet. Mme Luce Périard et Mme Christiane Leblanc, respectivement maire et directrice générale et secrétaire trésorière, sont les personnes autorisées à signer tous les documents relatifs à la demande.

Entretien d'hiver des chemins privés : nous avons reçu 2 soumissions dont 1 conforme. Avant d'accorder le contrat, une lettre sera envoyée cette semaine aux citoyens concernés pour un suivi détaillé et les différents enjeux, et la municipalité prendra sa décision par la suite.

07-10-19 ANNULATION RÉOLUTION 20-09-19 DU 24 SEPTEMBRE 19

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 20-09-19 du 24 septembre 2019, concernant les coûts supplémentaires à venir de la part de SNC Lavallin pour le contrôle qualitatif en chantier.

08-10-19 AUTORISATION POUR PROLONGER LE MANDAT DE SNC LAVALLIN POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF EN CHANTIER

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy, Madame Lise Nolette n'étant pas d'accord, et résolu à la majorité des conseillers présents de prolonger le mandat de SNC Lavallin pour terminer le contrôle qualitatif en chantier malgré un coût supplémentaire prévu de 3 332,50 \$, en autant que ces travaux soient faits durant des heures normales de travail de jour, si possible.

09-10-19 REPRÉSENTANT BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire Mme Nancy Delisle et Mme Taomi Pépin respectivement à titre de représentante du conseil municipal et coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-de-Ham pour 2019-2020.

10-10-19 RÉPARATION MAJEURE DU CAMION D'HIVER

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer au surplus l'excès des dépenses pour la réparation de machinerie, compte tenu de la réparation majeure du camion d'hiver au coût de 14 000 \$ en septembre.

Nous avons reçu le montant de 1 043 \$, représentant la balance du FDT de la MRC d'Arthabaska pour notre municipalité, dans le cadre de la réparation de l'entrée du bureau municipal.

Le bureau municipal sera fermé du 14 au 18 octobre prochain, vacances de la directrice générale.

11-10-19 AIDE FINANCIÈRE PRÉVENTION SUICIDE

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière de 100 \$ au Centre de prévention suicide Arthabaska-Erable.

12-10-19 AIDE FINANCIÈRE AUX COMITÉ LOCAUX

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière budgétée au montant de 300 \$ chacun à la Fabrique de N.D. Ham et au Cercle de Fermières de N.D. Ham.

Jeudi 17 octobre 2019, à St-Norbert d'Arthabaska, rencontre d'information prévue au plan d'action du département de développement des communautés avec la MRC. Mme Boutin devrait y aller si elle est disponible et peut-être un élu.

13-10-19 CONFECTION DES COMPTES DE TAXES 2020

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire confectionner les comptes de taxes 2020 par le personnel de la MRC d'Arthabaska, comme les années passées.

14-10-19 CADEAUX NOUVEAUX ARRIVANTS + CAFÉ RENCONTRE

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense de 120 \$ environ pour les cadeaux aux nouveaux arrivants, qui leur seront remis lors d'une activité organisée par des bénévoles le 2 novembre prochain.

15-10-19 ENTRETIEN D'HIVER DES COURS DE GARAGE

Nous avons reçu 2 soumissions pour l'entretien des cours de garage. Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Forfait Médéric pour entretenir les cours des garages municipaux pour l'hiver 2019-2020, suivant son offre de prix au montant de 3 000 \$ plus les taxes, celle-ci étant la plus basse.

16-10-19 ENGAGEMENT FIRME CALCUL DÉBITMÈTRE USINE

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Cyr Système inc de Warwick, comme l'année passée, pour faire la calibration du débitmètre à l'usine d'eau potable, afin de remplir les rapports du bilan de l'eau potable, au coût soumis de 900 \$.

17-10-19 ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA MRC D'ARTHABASKA ET DÉSIGNATION DE M. PHILIPPE HABEL

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham ;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham désigne M. Philippe Habel, à titre de fonctionnaire désigné pour la délivrance des permis et certificat en vertu des règlementations d'urbanisme et d'environnement, ainsi que pour l'application de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* sur le territoire de la municipalité ;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par M. Philippe Habel.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le transfert de poste suivant :

- Dépenses pour la poste au budget fourniture de bureau

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la séance au mercredi 23 octobre, à 18h30.

L'assemblée se termine à 21h05.

Accepter sur proposition de M. Michel Roy
Secondar par M. Jean-Luc Lavigne

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

